Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20190903-03-DE Date de télétransmission : 20/09/2019 Date de réception préfecture : 20/09/2019

> Département de Meurthe et Moselle Arrondissement de

Nancy Canton de Val de Lorraine Sud COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU Par délégation de l'Assemblée délibérante (Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 03 septembre 2019

Présents:

MME Odile BEGORRE-MAIRE
M. Denis BERGEROT
M. Sébastien DOSE

MME Jeannine DOUGOUD

M. Jean-François GRANDBASTIENM. Dominique GRANDIEUM. Philippe HALLIER

M. Jean-Pierre HUET
M. Denis MACHADO
M. Jean-Jacques MAXANT
MME Martine SCHREIBER
M. Laurent TROGRLIC
M. Bernard VERGANCE

Excusés:

MME Martine DROUOT
MME Renée HENRY
M. Antony KUHN
M. Sébastien POINT

N°03 – DB du 03/09/2019

Rapporteur : M. GRANDBASTIEN

Attribution des primes en faveur de l'Habitat Privé

Programme « Cœur Habitat »

En 2014, la Communauté de Communes a poursuivi l'aide à l'amélioration de l'habitat privé du Bassin de Pompey autour d'un programme défini initialement pour trois années puis prolongé en 2018 et aujourd'hui reconduit pour l'année 2019. Ce programme dénommé « Cœur Habitat » a d'ores et déjà permis d'engager la rénovation de plus de 300 logements depuis 2014 et se poursuit au travers de trois axes majeurs que sont :

- la lutte contre la précarité énergétique ;
- le maintien à domicile des personnes vieillissantes en perte d'autonomie ou à mobilité réduite ;
- la lutte contre l'habitat indigne et insalubre.

Au travers de ce dispositif, peuvent également prétendre aux aides les travaux de ravalement de façades selon les périmètres définis dans le règlement et les travaux d'amélioration énergétique pouvant être réalisés par les propriétaires.

Les aides du Bassin de Pompey pour ces enjeux sont calculées sur une base forfaitaire de 15% de la dépense plafonnée à 20 000 € HT. Certains dossiers, en fonction de la spécificité des travaux et des ménages, peuvent bénéficier d'aides complémentaires ou de déplafonnement (Habitat très dégradé par exemple).

8 dossiers éligibles au dispositif « Cœur Habitat », dont vous trouverez les informations en annexe, vous sont soumis pour attribution des aides.

Une délibération nominative doit être prise pour procéder au règlement de ces aides.

Je vous laisse le soin d'en délibérer,

Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20190903-03-DE Date de télétransmission : 20/09/2019 Date de réception préfecture : 20/09/2019

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution et le versement de l'aide à l'amélioration de l'habitat privé conformément au tableau joint.

PRECISE que le montant est prévu sur la ligne budgétaire 70-20422/20041.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance le dit jour

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président

Laurent TROGRLIC